

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 DECEMBRE 2019

### *Etaient présents sous la présidence de Francis ERARD :*

Raynal Royère, Denis Philippe, Marcel Spilmann, Jean-Pierre Gatouillat, Vincent Blanchot

### *Absents excusés :*

Jean-Pierre Brunet donne pouvoir à Jean-Michel Berthelot

Christian Coignot

### *1/ Approbation du PV de la dernière séance*

Sur proposition du Président, le comité syndical approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 16 septembre 2019.

### *2/ Désignation d'un secrétaire de séance*

Sur proposition du Président et après appel de candidature, Mr Marcel SPILMANN est élu secrétaire.

### *3) Vote de la DM 2 au budget 2019*

Le président explique au comité syndical que le transfert de crédits opéré lors de la DM 1, voté lors de la réunion du 16 septembre n'est pas suffisant pour couvrir les dépenses engagées. Il sollicite du comité syndical une inscription complémentaire de crédit de 500 € au compte immobilisations et qui est alimenté par un virement de la section de fonctionnement (chapitre personnel).

### *4/ Indemnité du trésorier : vote des taux*

Le président invite le comité syndical à se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil à attribuer au nouveau trésorier, qui a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> juillet dernier, ainsi qu'à la trésorière intérimaire du 15 avril au 30 juin.

Le comité syndical fixe les indemnités comme suit :

- Trésorière intérimaire : maintien du taux à 50 %
- Nouveau trésorier : 25 % en attendant de faire sa connaissance

### *5/ Institution du régime indemnitaire*

Le Président présente au comité sa volonté de mettre en place le nouveau régime indemnitaire pour les agents pour les récompenser de leur manière de servir. Le comité technique réuni le 4 décembre a émis un avis favorable. Le régime en question sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### *6/ Entretien de locaux*

Le Président explique au comité syndical que le contrat relatif à l'entretien des locaux scolaires arrive à expiration le 31 décembre 2019. Une consultation a été lancée sur le site des marchés publics de l'Aube. Deux entreprises ont répondu.

L'analyse au regard des critères de sélection retenus (prix pour 60% et temps passé pour l'intervention pour 40%) permet le classement suivant :

- L'entreprise DERICHEBOURG totalise un nombre de points fixé à 13.04
- L'entreprise AGNET totalise un nombre de points fixé à 15.25

Le Président propose à l'assemblée de retenir l'offre de la société AGNET pour un montant annuel de 9 423.72 €ht, sachant que le contrat est conclu pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

## **Informations et questions diverses**

**Vincent Blanchot** fait remarquer que la plantation de gazon rue Marcel Chutry a été commencée mais pas terminée : il se demande si cette finition revient à Saint Lyé ou au SIGE. Mr le Maire de Saint Lyé va solliciter le responsable des services techniques pour terminer ce travail. Par ailleurs, il précise que des travaux ont été réalisés allée des Caves par le SDDEA et que le bitume n'a pas été refait suite à l'intervention de l'entreprise. Le Maire de Saint Lyé va alerter le service pour donner suite.

**Denis Philippe** a remarqué que le fossé le long du CD à la sortie du hameau direction Saint Lyé était encombré de feuilles à la sortie de la buse. Le Président se charge de faire dégager les regards. Mr Philippe a constaté que les avaloirs de la rue Chutry sont situés dans le trottoir ce qui va poser problème.

**Jean-Pierre Gatouillat** constate que le panneau cimetière n'est toujours pas installé comme il l'avait demandé. Le Maire de Saint Lyé lui répond que ce dossier n'a toujours pas avancé.

**Denis Philippe** fait part d'une demande de l'APGE pour recharger en bitume la rue du Bas des Vignes et la voie Pillée pour faciliter la sortie des véhicules lors du vide-grenier. Le comité syndical n'y est pas favorable.

**Le Président** informe le comité que la réception des vœux est fixée au 17 janvier 2020.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h.

Le Président,

Francis ERARD